



Commune de  
Blonay - Saint-Légier  
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 13 février 2026

**Préavis 02-2026** concernant l'acquisition de véhicules pour le service des espaces publics, pour un montant total de CHF 129'000.-

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 10 février 2026 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis 02-2026,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (56 oui, 10 non et 5 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à acquérir les véhicules tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- De lui accorder à cet effet un montant de CHF 129'000.-

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 10 février 2026.

**LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président

Charles Morard

La secrétaire



Ariane Wunderli